

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 novembre 2010

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 18 novembre 2010

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Objet : Acquisition de terrains par la commune

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 3 avril 2009 ;

Vu les emplacements réservés A9 et B2 prévus pour la zone UB3 et notamment le lieu-dit « Weiher »

Vu le Procès-verbal d'arpentage établi le 28 juillet 2010 et certifié par le service du cadastre le 19 octobre 2010 pour le lieu-dit « Weiher » ;

Considérant que pour effectuer la voirie sur les emplacements réservés, la commune se doit d'acquérir les terrains concernés ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, en l'absence de Monsieur Daniel SCHOETZ qui s'est retiré, et à l'unanimité des présents :

DECIDE de fixer un montant de 800 € l'are pour l'ensemble des parcelles acquises ;

DECIDE d'acheter les parcelles 194/72 et 195/72 appartenant à Monsieur et Madame HUBER Denis, épouse née SCHOETZ Suzanne, domiciliés au 78 rue du Fromberg à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin), d'une surface respective de 0,35 ares et de 0,25 ares et pour un montant respectif de $0,35 \times 800 = 280$ € et de $0,25 \times 800 = 200$ € (montant total : 480 €) ;

DECIDE d'acheter les parcelles 198/73, 201/74, 204/75 appartenant à Monsieur SCHOETZ Daniel, domicilié au 15, route de Strasbourg à Osthoffen (Bas-Rhin), d'une surface respective de 0,54 ares,

0,17 ares et 0,41 ares pour un montant respectif de $0,54 \times 800 = 432 \text{ €}$, $0,17 \times 800 = 136 \text{ €}$, $0,41 \times 800 = 328 \text{ €}$ (montant total de 896 €) ;

DECIDE d'acheter la parcelle 207/75 appartenant à Monsieur et Madame WERLING Jean-Jacques, épouse née DISS Monique, d'une surface de 0,22 ares pour un montant de $0,22 \times 800 = 176 \text{ €}$.

AUTORISE la signature des actes administratifs suivant la procédure mise en place par la délibération du 9 août 2010.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 18 novembre 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 19 novembre 2010.

Le Maire
Alain NORTH